
DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO POUR LE CLIMAT GLOBAL :

Questions et réponses pour appréhender
les défis et les opportunités de la REDD



À PROPOS DE CE DOSSIER

Ce dossier a été compilé par le World Resources Institute (WRI) dans le but de fournir une vue d'ensemble sur des questions clés liées à l'état des forêts du bassin du Congo, au rôle que jouent ces forêts dans le changement climatique, et faire une présentation du mécanisme REDD (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement) dans le cadre des forêts du bassin du Congo.

Ce document fournit des informations sur l'état et l'évolution des forêts dans le bassin du Congo, ainsi que sur le mécanisme REDD.

Le WRI tient à adresser tous ses remerciements aux organisations qui lui ont communiqué ces informations et qui ont autorisé leur reproduction.

Ce travail a bénéficié du généreux soutien de la Fondation David & Lucile Packard.

ADRESSES DES AUTEURS

Bien vouloir contacter les auteurs de ce dossier aux adresses ci-dessous pour toute question ou information supplémentaire :

Guy Patrice Dkamela
WRI/NESDA-CA
Yaoundé, Cameroon
Tel: +237 77475875
Email: guypatrice_dkamela@yahoo.com

Susan Minnemeyer
World Resources Institute
Washington, DC USA
Tel: +202-729-7795
Email: sminnemeyer@wri.org

Felicien Kabamba
WRI/CODELT
Kinshasa, République Démocratique du Congo
Tel: +243 8181200166
Email: fellykabamba@yahoo.fr

Fred Stolle
World Resources Institute
Washington, DC USA
Tel: +202-729-7764
Email: fstolle@wri.org

Crédits photos (de gauche à droite, dans le sens des aiguilles d'une montre) : Matt Steil (WRI), Marko Laakkonen, Susan Minnemeyer (WRI), Richard Franco, Julien Harneis.

SOMMAIRE

1. Pourquoi les forêts du bassin du Congo sont-elles importantes ?
2. Quel est l'état actuel des forêts du bassin du Congo ?
3. Comment protéger et gérer durablement ces forêts ?
4. Pourquoi la communauté internationale est-elle inquiète de l'état des forêts du bassin du Congo ?
5. En quoi consiste le mécanisme REDD ?
6. Quels sont les mécanismes de financement envisagés dans le cadre de la REDD ?
7. Où en est-on avec les négociations à propos de la REDD ?
8. Quelle est la position des pays du bassin du Congo sur la REDD ?
9. Quels sont les défis majeurs pour la REDD dans le bassin du Congo ?
10. Quelles sont les actions entreprises dans le bassin du Congo pour formuler des politiques sur la REDD ?

ANNEXES

1. CCNUCC Plan d'action de Bali 2007, p. 1-11
2. Brochure du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF, Banque mondiale)
3. Documents R-PIN :
 - a. Cameroun
 - b. République centrafricaine
 - c. République démocratique du Congo
 - d. Guinée équatoriale
 - e. Gabon
 - f. République du Congo
4. Document-cadre du programme REDD des Nations Unies
5. Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): An Options Assessment Report – Executive Summary (Meridian Institute)
6. Le petit livre rouge de la REDD (Global Canopy Programme)
7. Beyond Carbon Financing: The Role of Sustainable Development Policies and Measurements in REDD (Florence Daviet, World Resources Institute)
8. La déclaration de Bangui sur la position commune des Ministres en charge de l'environnement et des forêts d'Afrique centrale sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post-Kyoto 2012.
9. La déclaration du Ministre congolais Endundo à la 14^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et à la 4^{ème} réunion des parties au Protocole de Kyoto (Poznan, Pologne).

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT ET DANS LA CCNUCC

ACRONYME	DÉFINITION	ACRONYME	DÉFINITION
AAN	Action d'atténuation adaptée à l'échelle nationale	MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Cameroun)
AFOLU	Agriculture, foresterie et autres usages du sol	MINREST	Ministère de la recherche scientifique et technologique (Cameroun)
APV	Accords de partenariat volontaires	MNV/MRV	Mesurable, Notifiable et Vérifiable
CCNUCC/ UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	NER	Niveau d'émission de référence
CdP/COP	Conférence des Parties	OIBT/ITTO	Organisation internationale des bois tropicaux
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale	OSAST/SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
CfRN	Coalition for Rainforest Nations	PFBC/CBFP	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
CIFOR	Centre de recherche internationale sur les forêts	PISE/IPES	Paiements internationaux pour les services d'écosystème
CIR	Coupe de bois à impact réduit	PNUD/UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	PNUE/UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale	PSE	Paiements pour les services environnementaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	RCA	République centrafricaine
FCPF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (Banque mondiale).	RDC	République démocratique du Congo
FLEGT	Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux	REC	Réduction d'émissions certifiée
GDF/SFM	Gestion durable des forêts	REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement
GES	Gaz à effet de serre	R-PIN	Note de réflexion sur le Plan de préparation
GIEC/IPCC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat	R-Plan	Plan de préparation
GTZ	Coopération technique allemande	TNC	The Nature Conservancy
IRAD	Research Institute for Agricultural Development/Institut de Recherche Agricole pour le Développement - Cameroun	UE	Union européenne
LULUCF	Usages du sol, changement d'usage du sol et foresterie (voir aussi AFOLU)	UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature
MDP	Mécanisme de développement propre	UN-REDD	Programme REDD des Nations Unies
MECNT	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (RDC)	WRI	World Resources Institute

1. Pourquoi les forêts du bassin du Congo sont-elles importantes ?

Avec une couverture d'environ 200 millions d'hectares, les forêts du bassin du Congo constituent un trésor pour l'humanité (voir la figure 1). Cette région contient la deuxième forêt tropicale humide du monde après celle du bassin de l'Amazonie.

Ces forêts fournissent également un large éventail d'avantages, également appelés « services d'écosystème »

», aux 30 millions de personnes qui tirent leur subsistance de ces forêts et à la communauté globale. Ces avantages comprennent :

- Des *services d'approvisionnement*, comme le bois de construction d'habitats, les aliments d'origine sauvage, le bois de chauffage et le charbon utilisés comme combustible pour cuisiner, les plantes médicinales,

FIGURE 1. Forêts tropicales humides du bassin du Congo



ainsi que les produits forestiers autres que le bois, comme les feuilles de *marantacées* servant à emballer les aliments à cuire et les feuilles de palmiers utilisées comme matériau de couverture de toit.

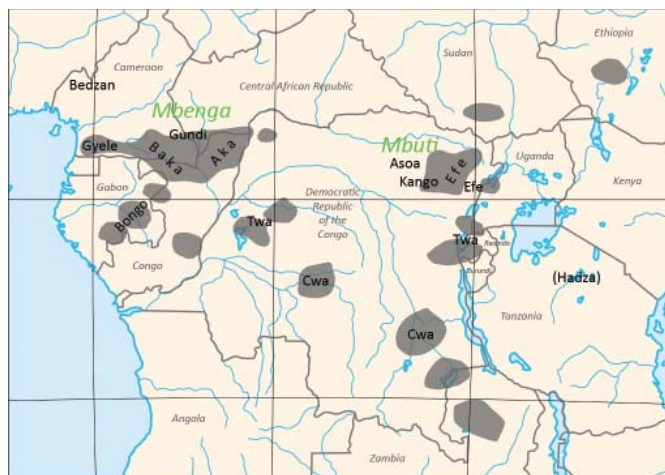
■ Des *services de régulation* qui contrôlent les processus naturels tels que le climat (y compris la température et les pluies), les débits et la qualité des eaux. Le rôle que pourraient jouer les forêts tropicales dans la régulation du cycle du carbone à l'échelle planétaire et donc leur participation à la lutte contre le changement climatique (en stockant le carbone dans les arbres et les sols des forêts) a attiré l'attention du monde entier au cours des dernières années. Les informations fournies dans ce document porteront particulièrement sur ce dernier service.

■ Des *services culturels*, notamment en contribuant à la formation des identités culturelles, religieuses et spirituelles des populations vivant dans les forêts.

Ces services sont étroitement liés à la biodiversité de la région. Les forêts du bassin du Congo sont un important réservoir pour la biodiversité mondiale car elles abritent des animaux rares comme les gorilles de plaines, les éléphants des forêts et les okapis.

Elles abritent également un certain nombre de communautés autochtones importantes qui vivent dans la forêt (voir la figure 2).

FIGURE 2. Principaux groupes de population autochtones habitant dans la forêt en Afrique centrale



Source : [http://en.wikipedia.org/wiki/File:African_Pygmyes_\(labeled\).png](http://en.wikipedia.org/wiki/File:African_Pygmyes_(labeled).png)

Les forêts du bassin du Congo jouent un rôle important pour les économies nationales. En République centrafricaine, les exportations de bois représentent plus de 50 % de la valeur de toutes les exportations et 20 % pour le Cameroun. Au Gabon, le secteur forestier emploie plus de 20 % de la population.

Les exportations de bois contribuent au PIB de tous les pays de la région, à hauteur de 1 % en République démocratique du Congo et au-delà de 7 % au Gabon (voir le tableau 1). Les produits du bois de la région

TABLEAU 1. Contribution du bois au PIB des pays d'Afrique centrale et principales destinations commerciales

Pays	Contribution du secteur bois au PIB en 2005	Principales destinations du bois exporté
Cameroun	4,06 %	En grumes : Italie (40 %), Chine (25 %), France (9 %)
République du Congo	6,05 %	En grumes et avivés : Chine (plus de 50 %), Europe (deuxième destination)
Gabon	7,36 %	En grumes : Asie (première destination)
Guinée équatoriale	5,62 %	En grumes : Chine (68 %), France, Portugal et Espagne Placage : Espagne (46 %), France, Portugal et Chine
République centrafricaine	6,91 %	En grumes : Chine (31,4 %), Italie (16,3 %), Espagne (15,9 %), France (10,7 %), Allemagne (10,7 %), Portugal (6,1 %) En avivés : Espagne (28,4 %), Chine (18,9 %), Belgique (17,6 %), Royaume-Uni (10,3 %)
République démocratique du Congo	0,13 %	Le secteur informel est dominant et ravitaille l'Angola, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie. Le secteur formel est moins important (et essentiellement destiné à l'Europe).

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, (PFBC), 2007. État des forêts du bassin du Congo en 2006.

TABLEAU 2. Classement des 10 premiers pays africains exportateurs de produits forestiers vers la Chine, 2006

Rang	Pays	Pourcentage
1	Gabon	38.5%
2	République du Congo	14.9%
3	Guinée équatoriale	14.9%
4	Cameroun	12.6%
5	Swaziland	7.6%
6	Mozambique	5.1%
7	Afrique du Sud	2.0%
8	Guinée	1.2%
9	République centrafricaine	1.0%
10	Côte d'Ivoire	0.5%
	Autre	1.7%

Source : Livre des statistiques des douanes chinoises, compilé par Forest trends

Remarque : Les pourcentages représentent la part des pays en volume dans les produits forestiers importés par la Chine à partir de l'Afrique.

sont principalement exportés vers l'Europe, bien que la Chine en importe des quantités de plus en plus importantes du Gabon, de la République du Congo et de Guinée équatoriale (voir le tableau 2).

2. Quel est l'état actuel des forêts du bassin du Congo ?

Les forêts du Bassin du Congo connaissent des taux de *déboisement* relativement faibles, inférieurs à 0,5 % pour la période 2000–2005. Cette situation vient en contraste avec les forêts humides tropicales d'Amérique du Sud et d'Asie, où les taux de déboisement pour la même période avoisinent les 1,73 % et 1,29 %¹, respectivement. Là où le déboisement est pratiqué dans le bassin du Congo, les facteurs de proximité sont l'agriculture de subsistance à petite échelle, le développement des établissements humains (dans certaines régions comme dans l'Est de la République démocratique du Congo) et le déplacement des populations dû aux conflits.

La *dégradation des forêts*² affecte une partie bien plus vaste du bassin du Congo que ne le fait le déboisement. La dégradation se produit à la lisière des forêts du fait des activités humaines telles que la collecte du bois de chauffage. Elle est également due à l'exploitation forestière sélective et commerciale qui est pratiquée dans les 30 % des forêts de la région sous concession d'exploitation (voir la figure 3). À son tour, le réseau routier qui se développe autour des exploitations forestières, qui représente 38 % de l'ensemble des routes de la région³, ouvre des voies d'accès à des zones autrefois éloignées qui alimentent aujourd'hui le commerce de la viande

de brousse. Comme l'industrie de l'exploitation du bois attire des populations dans ces régions éloignées, des établissements humains et l'agriculture à petite échelle se développent le long des axes principaux tracés pour accéder aux sites d'exploitation.

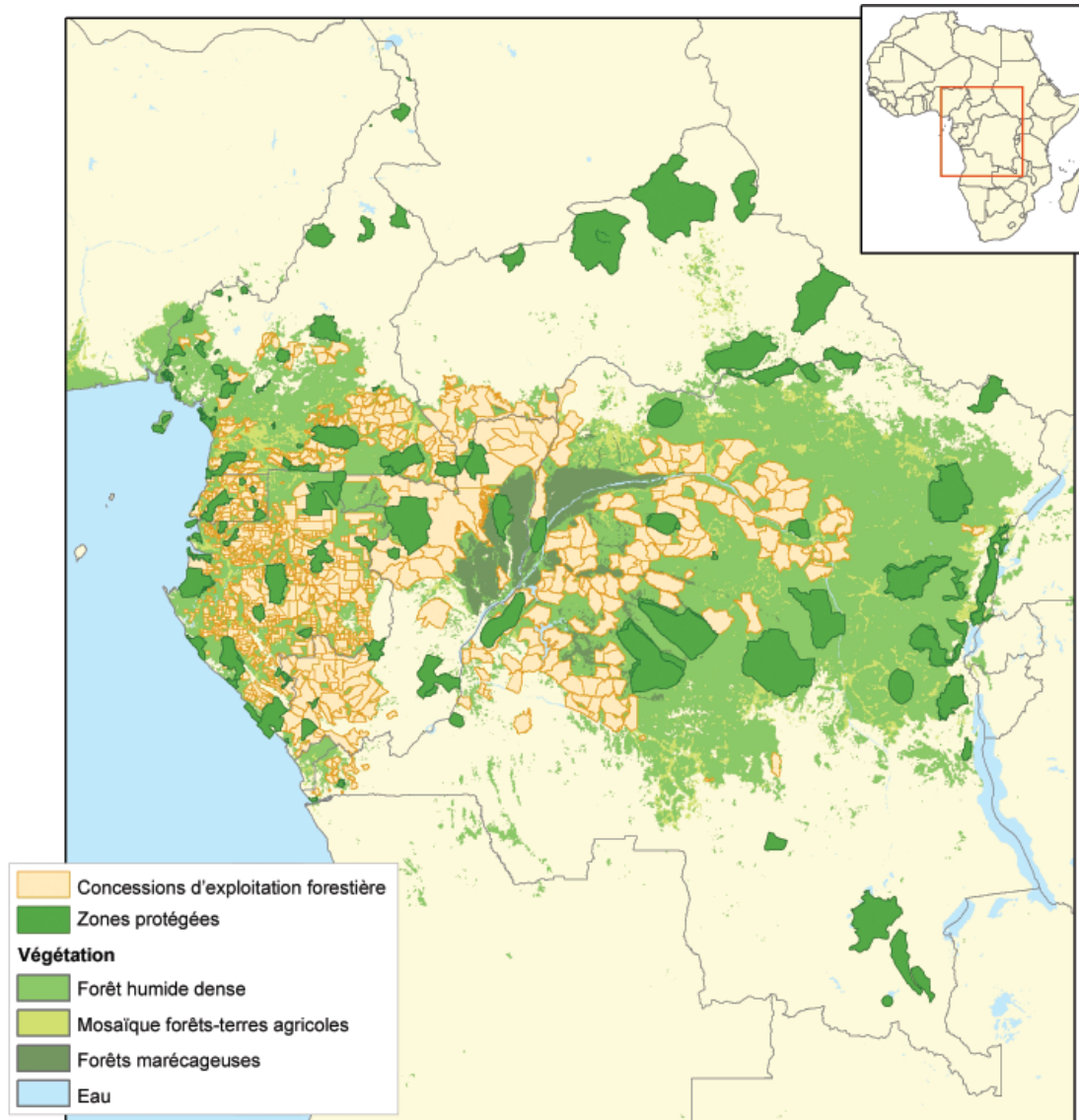
De nombreuses causes indirectes ou sous-jacentes contribuent également à la dégradation des forêts et au déboisement. L'essor de la population rurale et l'aggravation de la pauvreté risquent d'augmenter la surface nécessaire à l'agriculture de subsistance. Le faible taux de déboisement dans la région est peut-être également dû à l'instabilité politique et à un climat d'investissements médiocre (y compris un manque de stabilité économique) qui ne parviennent pas à attirer des investissements dans l'agriculture, les arbres de rapport et les plantations d'arbres à bois qui sont réalisés dans d'autres zones de forêt tropicale humide. Des marchés faibles pour les produits forestiers et agricoles africains apportent également leur contribution. Si le climat économique s'améliorait dans la région, le bassin du Congo pourrait enregistrer une forte croissance des investissements, et son corollaire, une dégradation et une perte des forêts plus sérieuses.

1. Hansen M.C., Stehman S.V., Potapov P.V., Loveland T.R., Townshend J.R., DeFries R.S., Pittman K.W., Arunarwati B., Stolle F., Steininger M.K., Carroll M. & DiMiceli C., 2008. Humid tropical forest clearing from 2000 to 2005 quantified by using multitemporal and multiresolution remotely sensed data, *Proceedings Of The National Academy Of Sciences Of The United States Of America*, 105(27):9439–9444.

2. La dégradation des forêts est définie par plusieurs groupes (ITTO 2002, UNEP/CBD/SBSTA 2001 et FAO 2000a (Rapport principal FRA 2000)). Ce dossier s'appuie sur la définition de la FAO : la dégradation de la forêt est une modification de la forêt qui a un impact négatif sur la structure ou le fonctionnement de la zone ou du site, et donc réduit sa capacité à fournir des produits et/ou des services.

3. Laporte, N.T., J.A. Stabach, R. Grosch, T.S. Lin, et S. J. Goetz. 2007. Expansion of Industrial Logging in Central Africa. *Science* 316:1451.

FIGURE 3. État de la gestion des forêts du bassin du Congo



Source : Végétation, GLC2000, Centre commun de recherche de l'UE. Carte créée par le WRI.

3. Comment protéger et gérer durablement ces forêts ?

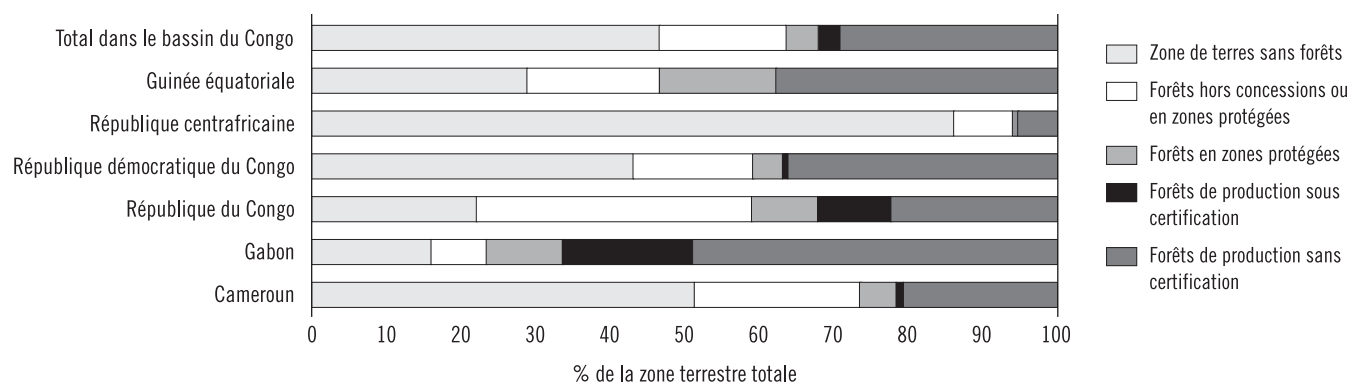
La gestion forestière durable permet de produire sur le long terme des biens et des services tout en maintenant à un niveau adéquat les bénéfices environnementaux procurés par les forêts et sans diminuer l'intégrité future des forêts. Dans une optique d'atténuation du changement climatique, la gestion durable reviendrait à appliquer des approches de gestion forestière qui optimisent le stockage du carbone tout en créant des avantages économiques et environnementaux.

Voici des exemples d'approches visant à renforcer la gestion durable des forêts :

- *Certification des forêts* : la certification des forêts est apparue il y a environ dix ans pour protéger les forêts contre les pratiques destructives d'exploitation du bois. La certification forestière a pour objectif de servir de label de qualité, qui permet d'informer les consommateurs qu'un produit en bois ou en papier est issu de forêts gérées dans le strict respect des normes environnementales et sociales. Plusieurs systèmes de certification existent dans le bassin du Congo, tels que le Forest Stewardship Council (FSC) et le Pan African Forest Certification (PAFC). Aujourd'hui, le bassin du Congo compte sept concessions forestières certifiées FSC, pour une superficie de 3 millions d'hectares répartis entre le Cameroun, la République du Congo et le Gabon. D'autres concessions ont entamé une démarche de certification pour un total de 12 millions d'hectares d'ici 2012, si tout se passe bien.
- *Lutte contre l'exploitation du bois illégal* : l'Union européenne a engagé des mesures significatives pour lutter contre les importations de bois illégal en Europe. Le plan d'action concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échan-

ges commerciaux (FLEGT) vise à prévenir les importations de produits en bois illégal en Europe par l'établissement d'Accords de Partenariat Volontaires (APV) qui sont négociés bilatéralement entre l'UE et les pays exportateurs de bois. Ces accords nécessitent l'établissement de systèmes de licences pour garantir que seuls les produits en bois certifiés sont exportés vers l'Europe. La République du Congo est le premier pays du bassin du Congo à avoir signé ce type d'accord.

- *Plans d'aménagement forestier* : la dimension sociale de la gestion forestière catalyse une attention plus forte, avec une nouvelle approche de foresterie communautaire, le partage des droits d'exploitation avec les communautés forestières, l'occupation des sols et les droits fonciers, ainsi que l'implication des communautés et d'autres parties prenantes aux décisions de gestion forestière. Des mesures contribuant à l'atténuation du changement climatique sont testées dans certaines régions (comme la mesure et le suivi des stocks de carbone dans les forêts et la mise en place d'une exploitation du bois à moindre impact). Une planification complète de la gestion forestière nécessitant de préparer des plans de récoltes de bois et de prendre en compte des facteurs sociaux, est en cours d'élaboration en différents endroits de la région. Elle vise à pallier les problèmes de carence de gestion, et notamment de surexploitation et d'autres types d'exploitation illégale. Les plans d'aménagement forestier commencent à être rendus publics dans de nombreux pays et des organismes de vérification indépendants en contrôlent l'application. Le tableau 2 récapitule l'étendue des forêts concernées par la planification de la gestion forestière.

FIGURE 4. Comparaison du zonage de l'aménagement forestier dans le bassin du Congo

Sources de données : Partenariats pour les forêts du bassin du Congo, 2007. Rapport sur l'état des forêts 2006, Nasi, R., B. Cassagne et A. Billand. 2006. Forest Management in Central Africa: where are we? International Forestry Review, Vol. 8(1).

4. Pourquoi la communauté internationale s'inquiète-t-elle de l'état des forêts du bassin du Congo ?

Les forêts du bassin du Congo et les forêts tropicales humides en général suscitent de plus en plus d'intérêt en raison du rôle majeur qu'elles peuvent jouer dans l'atténuation du changement climatique et des quantités importantes de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère à cause du déboisement et de la dégradation des forêts. Les forêts tropicales humides couvrent environ 7 à 10 % de la superficie des terres de la planète alors qu'elles stockent un volume très important du carbone mondial dans la végétation terrestre (voir la figure 5).

Lors du processus de photosynthèse auquel participent les arbres d'une forêt, le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère est absorbé et transformé dans des composés qui stockent le carbone dans la biomasse vivante des arbres (feuillage, écorce, branches, troncs et racines). La matière organique constitue au fil du temps d'importantes réserves de carbone dans le sol et rejette

dans le même temps un peu de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, sous forme de méthane.

Ce processus qui consiste à extraire le dioxyde de carbone de l'atmosphère et à le stocker dans la biomasse est une forme de séquestration du carbone. Les systèmes stockant ce carbone en grandes quantités sont appelés des puits de carbone. À mesure qu'elles s'étoffent et qu'elles accumulent du carbone, les forêts constituent un puits de carbone important de végétation terrestre. Les océans et les sols sont les autres grands puits de carbone naturels (voir la figure 6).

Lorsque la forêt est perturbée (p. ex., par des incendies, des infestations d'insectes et des maladies, l'exploitation du bois ou d'autres impacts d'origine humaine ou naturelle), les forêts peuvent devenir une importante source de rejet de carbone dans l'atmosphère. Les forêts, à l'origine puits de carbone, peuvent alors se

FIGURE 5. Carbone stocké dans le biome

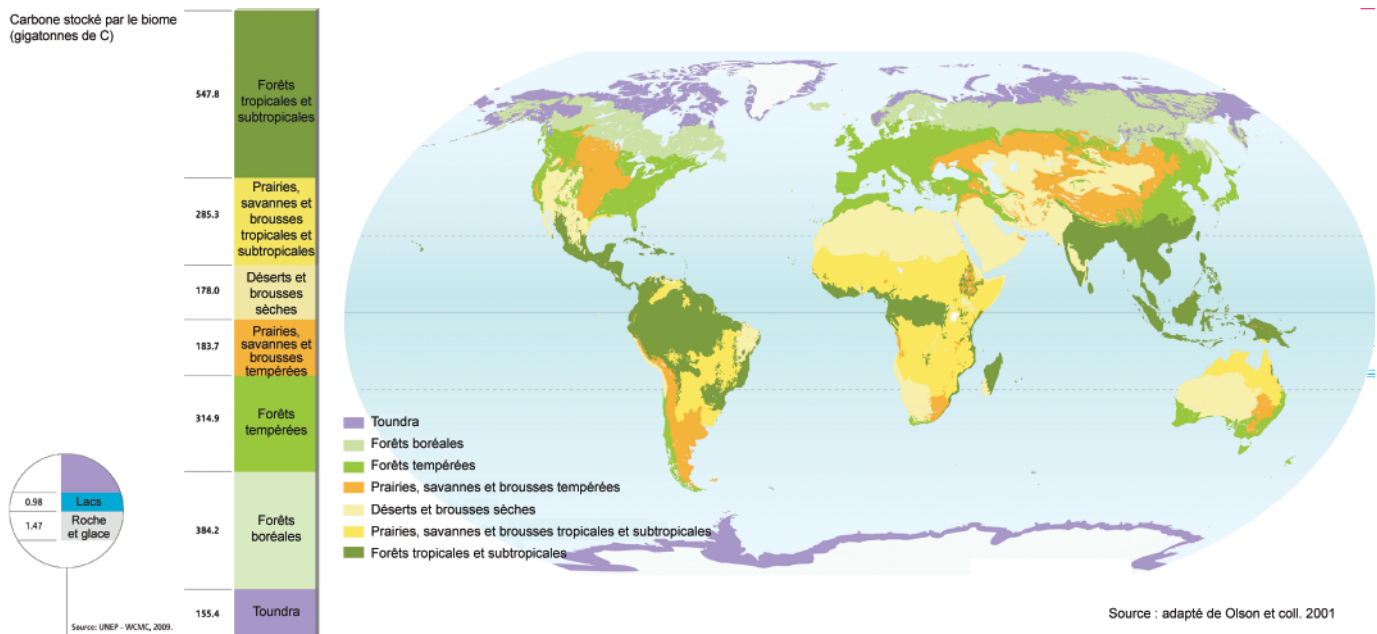
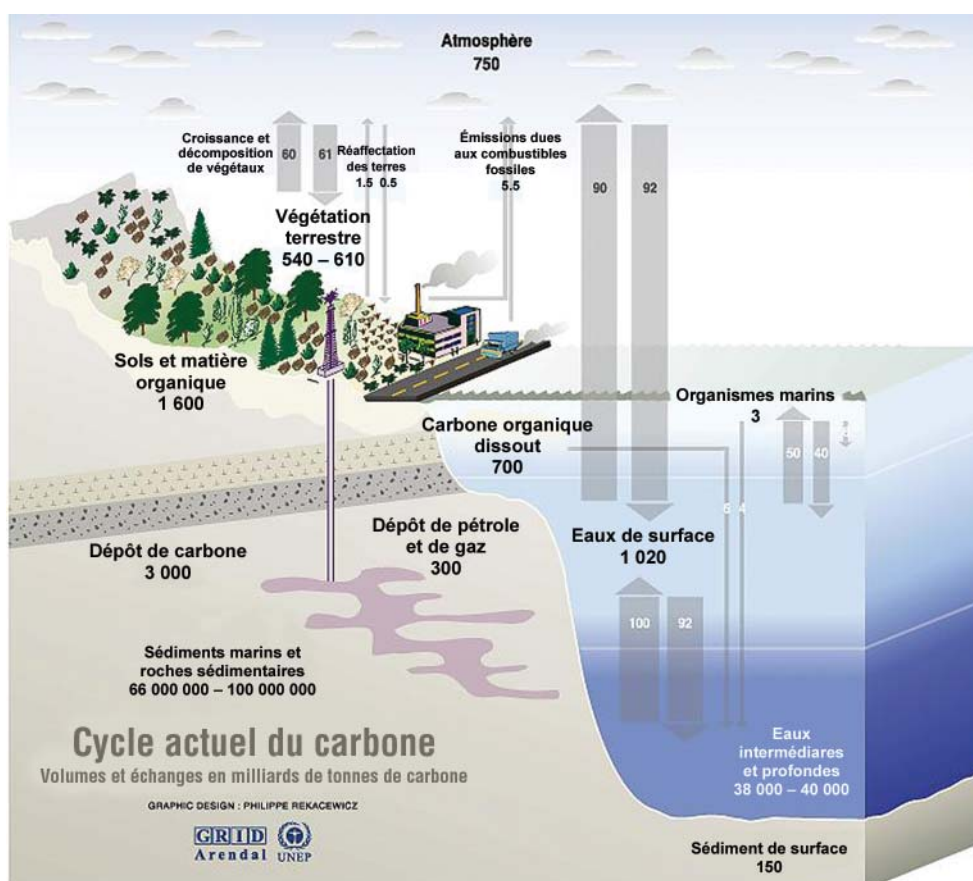


FIGURE 6. Rôle des forêts dans le cycle du carbone



Source : Centre de recherche sur le climat, Institut d'études environnementales, Université du Wisconsin à Madison ; Département de géographie de l'Université d'Okanagan au Canada ; World Watch, novembre-décembre 1998 ; Climate change 1995, The science of climate change, contribution du groupe de travail 1 à la deuxième évaluation du panel intergouvernemental sur le changement climatique, UNEP et WMO, Cambridge University Press, 1996 (téléchargeable sur le site de l'UNEP GRID/Arendal à l'adresse suivante : <http://maps.grida.no/go/graphic/the-carbon-cycle>).

transformer en source émissions de gaz à effet de serre. La dégradation des forêts est une perturbation caractérisée par des réductions de stocks de carbone sur le long terme. Elle peut être provoquée par de nombreuses causes, comme l'exploitation du bois, la récolte du bois de chauffage et les incendies.

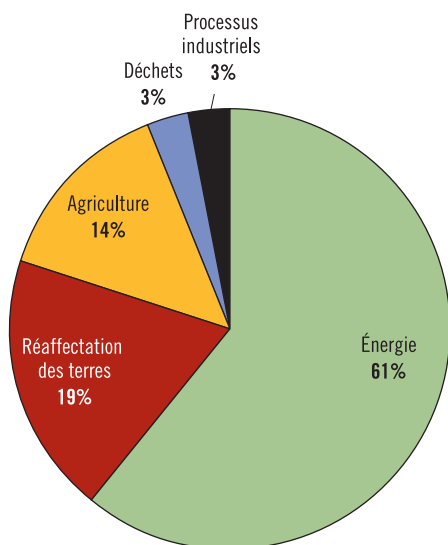
Selon des estimations toutes sources confondues, le déboisement, à savoir, la suppression des forêts et l'affectation des sols à un autre usage, tel que l'agriculture, est responsable de 15 à 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

Les taux de déboisement sont les plus élevés dans les régions tropicales humides bien qu'ils varient sensiblement d'une région à l'autre. Selon les estimations les

plus récentes, près de la moitié du déboisement dans les régions tropicales entre 2000 et 2005 concerne le Brésil alors qu'en Indonésie, le pays affichant le deuxième taux de déboisement le plus élevé au monde, ce taux est de 11 %. Sur une base régionale, les trois cinquièmes du déboisement tropical entre 2000 et 2005 ont été pratiqués en Amérique latine, un tiers en Asie et seulement 5 % en Afrique (voir la figure 8).

Dans la mesure où la réaffectation des terres entraîne d'importantes émissions de gaz à effet de serre, la réduction du déboisement permettrait de diminuer ces émissions. Les pays en développement situés dans les zones tropicales et où la réaffectation des terres se produit à grande échelle, peuvent donc jouer un rôle prépondé-

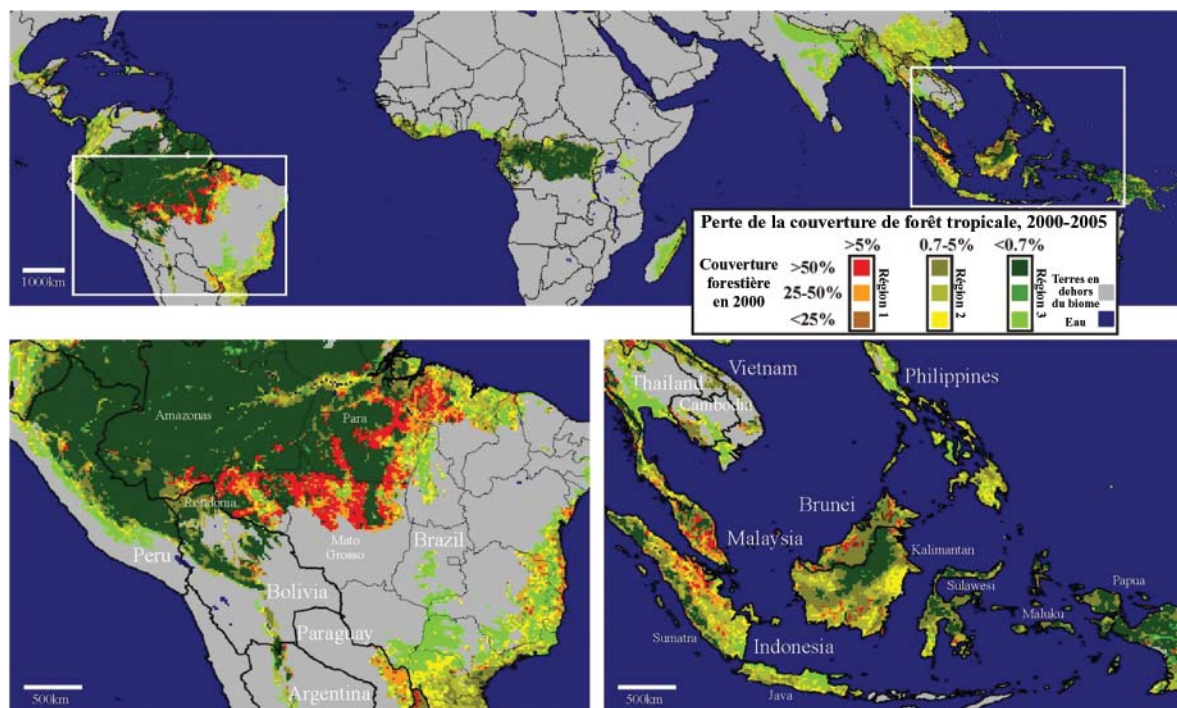
FIGURE 7. Sources d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde (2000)



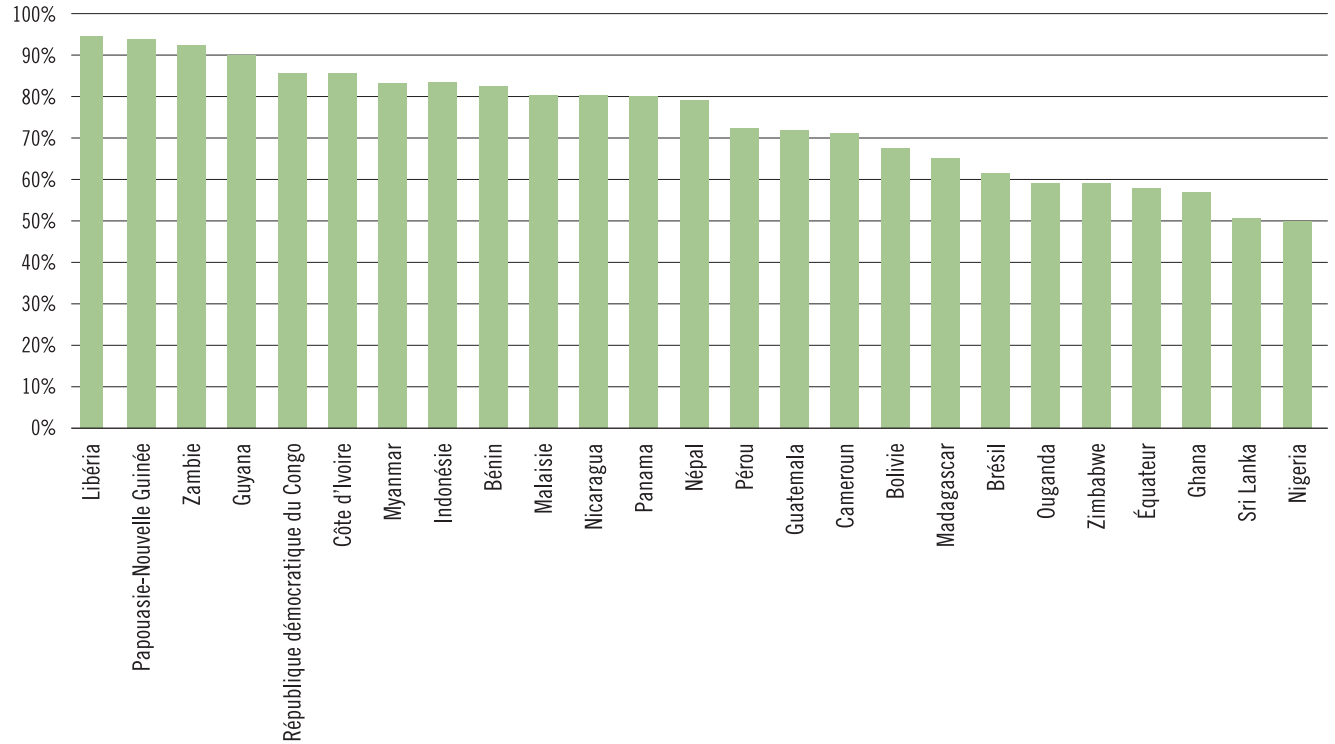
Source: World Resources Institute, Climate Analysis Indicators & Tools (CAIT).

rant dans l'atténuation du changement climatique en réduisant les émissions dues à cette réaffectation des terres (voir la figure 7). La réduction des émissions dues à la réaffectation des terres forestières dans les pays en développement s'est donc imposée comme une stratégie clé pour lutter contre le changement climatique.

FIGURE 8. Perte de la couverture de forêts tropicales humides (2000–2005)



Source : Hansen M.C., Stehman S.V., Potapov P.V., Loveland T.R., Townshend J.R., DeFries R.S., Pittman K.W., Arunarwati B., Stolle F., Steiner M.K., Carroll M. et DiMiceli C., 2008. Humid tropical forest clearing from 2000 to 2005 quantified by using multitemporal and multiresolution remotely sensed data, *Proceedings Of The National Academy Of Sciences Of The United States Of America*, 105(27):9439-9444.

FIGURE 9. Émissions de GES dues à la réaffectation des terres forestières et à la foresterie par pays*Part des émissions de GES résultant des usages du sol, des changements d'usage du sol et de la foresterie, 2000*

Source : Base de données WRI CAIT, téléchargée depuis Mongabay http://photos.mongabay.com/08/lulucf_emissions_share.jpg

5. En quoi consiste le mécanisme REDD ?

La REDD (Réduction des Émissions liées au Déboisement et à la Dégradation de la forêt) est une proposition d'un mécanisme où les pays développés accordent des compensations aux pays en développement qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et/ou de la dégradation de leurs forêts. La REDD est née du Plan d'action de Bali qui a été développé lors de la treizième session (CdP 13) de la Conférence des Parties de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC). La REDD est un mécanisme visant à atténuer le changement climatique qui sera proposé pour le prochain accord sur le changement climatique dont la signature est prévue à Copenhague (CdP 15) en décembre 2009. Selon ce mécanisme, les pays en développement prouvant qu'ils ont pu diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre grâce à un déboisement et une dégradation de leurs forêts moins importants pourraient bénéficier de compensations des pays développés. Ces derniers pourraient utiliser ces réductions d'émissions pour compenser (rééquilibrer) les émissions résultant de leurs propres activités industrielles.

Pour servir de compensation carbone, les réductions d'émissions obtenues dans le cadre de la REDD doivent respecter les critères suivants :

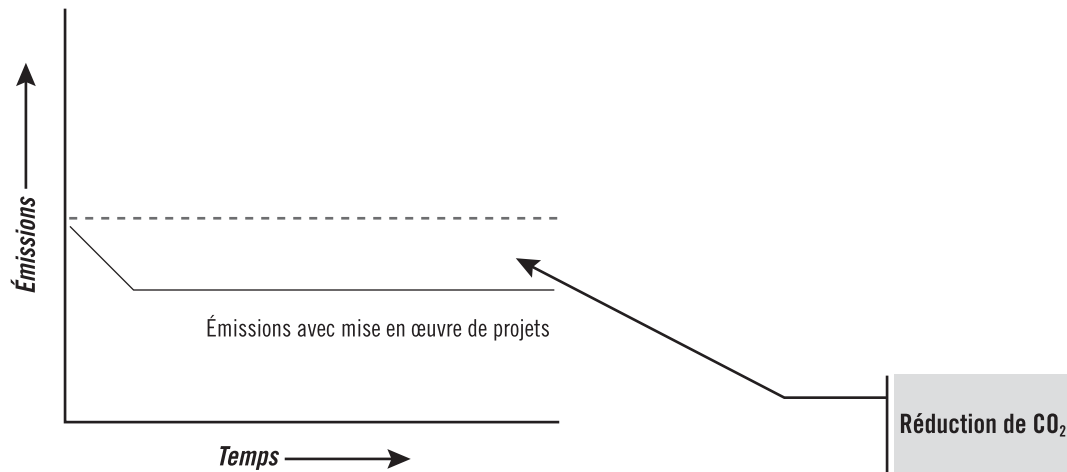
- *Permanence* – les réductions des émissions doivent se poursuivre sur le long terme et comporter un faible risque quant à leur recrudescence due à des événements imprévus (des incendies, p. ex.), des activités non programmées (l'exploitation de bois illégal, p. ex.) ou des changements politiques.
- *Additionnalité* – les réductions d'émissions doivent résulter d'un changement des pratiques habituelles, en d'autres termes, il doit s'agir de réductions qui ne se seraient pas produites autrement.

- *Fuite* – les réductions d'émissions ne doivent pas être compensées par une augmentation des émissions par ailleurs.

Outre ces trois critères, les réductions d'émissions doivent être *mesurables, notifiables et vérifiables* (MNV) telles que l'indique le Plan d'action de Bali. Ces critères visent à garantir la crédibilité des réductions d'émissions en apportant la preuve que les réductions d'émissions sont réelles. Le terme MNV s'applique également dans les négociations de la CCNUCC à bien d'autres aspects de la REDD, notamment au financement, pour veiller à rendre crédibles les engagements des pays développés et à ce que des actions et des mesures politiques soient prises pour atténuer le changement climatique.

La question de savoir si les réductions d'émissions répondent au critère de complémentarité s'apprécie en comparant les réductions à celles qu'elles auraient été si aucune mesure n'avait été prise, dans une situation de « statu quo ». Une première étape pour la participation à la REDD consiste à déterminer les émissions actuelles et à définir un *niveau d'émissions de référence (NER)* ou une *ligne de base* qui représente les niveaux d'émissions avant toute prise de mesures pour les réduire. Cette ligne de base peut mesurer les émissions pendant une période donnée dans le passé, comme au cours des cinq ou dix dernières années, et supposer que les niveaux d'émissions resteront inchangés à l'avenir (voir la figure 10). La différence d'émissions avant la mise en œuvre du projet correspond à la réduction d'émissions qui ouvrirait droit à une compensation. Une méthode plus complexe consisterait à projeter des émissions futures à partir de plusieurs sources de données (historiques d'émissions, tendances des taux d'émission et prévisions de croissance économique). La crédibilité des lignes de base, ainsi que celle des réductions d'émissions qui respectent les normes MNV, sera importante pour concevoir tout type de programme REDD.

FIGURE 10. Une ligne de base simple pour les émissions



Source : The Nature Conservancy. 2009. An Introductory Course on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD) – A Participant Resource Manual.

La REDD a été conçue comme un mécanisme susceptible de générer des « avantages collatéraux » significatifs, en luttant contre le changement climatique et en réduisant la pauvreté dans le même temps, en bénéficiant aux populations qui dépendent de la forêt, et en contribuant à la préservation de la biodiversité et

d'autres services d'écosystèmes fournis par les forêts. La réalisation de ces avantages collatéraux par la REDD dépendra des modèles d'application de ce mécanisme, de l'implication des pays pour réduire le déboisement et d'une multitude d'autres facteurs.

6. Quels sont les mécanismes de financement envisagés dans le cadre de la REDD ?

Les programmes REDD nécessiteront un financement de taille, à la fois comme dotation initiale pour préparer la REDD et a posteriori pour compenser les réductions d'émissions. Au moins trois approches sont envisagées pour le financement du mécanisme REDD :

- *Une approche extérieure au marché ou volontaire* : Cette approche peut prendre la forme d'une assistance au développement officielle ou de dispositions bilatérales entre les pays donateurs et les entreprises ayant droit aux compensations REDD. Des organisations multilatérales, telles que la Banque mondiale, ont également établi des mécanismes de financement de préparation du mécanisme REDD.
- *Une approche liée au marché ou hybride* : Ce mécanisme de financement commercialiserait des crédits via un système d'enchères ou de marché, mais les crédits REDD ne seraient pas interchangeables avec des unités de réduction certifiée des émissions.
- *Marchés* : Dans une approche fondée sur le marché, les crédits REDD seraient échangés sur le marché ouvert avec les unités de réduction certifiée des émissions d'autres secteurs et ils pourraient être utilisés par des entreprises ou des pays pour atteindre leurs objectifs d'émissions dans des programmes de plafonnement et d'échange.

Les mécanismes de financement potentiels pour la REDD ont suscité de nombreux débats, ainsi que les conséquences involontaires de diverses approches, et la nécessité d'approches flexibles qui permettraient la participation de pays dont les contraintes de capacité et les conditions nationales sont extrêmement variables. Un soutien commence à apparaître pour des approches planifiées qui apporteraient un financement de préparation dès le début et lieraient les fonds à des réductions d'émissions avérées uniquement à un stade ultérieur.

Le financement préparatoire est nécessaire pour les pays en développement pour renforcer la capacité humaine,

le savoir technique et l'infrastructure à des niveaux minima afin qu'ils s'impliquent dans la REDD. Il conviendrait par exemple, pour la partie capacité technique, de développer des systèmes pour surveiller l'état et l'évolution des forêts (c'est-à-dire le déboisement), les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement, ainsi que la capacité institutionnelle à soutenir ces systèmes.

Des programmes et des institutions, tels que le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale et le Fonds UN-REDD des Nations Unies sont déjà en place pour établir cette préparation (voir le tableau 3). Les pays éligibles pourraient utiliser le mécanisme des marchés du carbone pour vendre des crédits de réduction d'émissions de carbone obtenus grâce aux preuves de réductions d'émissions qu'ils pourront apporter, à des acheteurs désireux d'acheter ces crédits sur les marchés.

Des pays comme ceux du bassin du Congo qui affichent depuis toujours de faibles taux de déboisement, une capacité technique limitée et une gestion forestière peu performante risquent de prendre part, avec un certain retard, aux approches de marché qui seront mises en place. En outre, dans la mesure où leurs niveaux d'émissions de référence sont bas par rapport à d'autres régions de forêt tropicale, il leur sera peut-être difficile de satisfaire aux critères d'*additionnalité* des réductions d'émissions. Les approches volontaires et extérieures aux marchés constituent peut-être des options indiquées pour les pays du bassin du Congo.

Dans le cadre du Plan d'action de Bali, les pays développés et en développement devront réaliser des actions d'atténuation adaptées à l'échelon national (AAN) pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour les pays en développement souhaitant participer à un mécanisme REDD, ces actions d'atténuation pourraient englober un large éventail d'actions visant à réduire les facteurs de déboisement. Elles pourraient ainsi prendre

TABLEAU 3 : Deux sources de financement de la préparation à la REDD

Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF)	Fonds des Nations Unies sur la REDD (UN-REDD)
<i>Agences d'exécution :</i>	
Banque mondiale	Nations Unies – FAO, PNUD, PNUF
Activités de préparation éligibles.	
Le mécanisme de préparation du FCPF vise une vingtaine de pays tropicaux et subtropicaux et concerne leur préparation à participer à un prochain mécanisme REDD et à développer des plans d'actions pour exécuter des activités de REDD à grande échelle. Il s'agit de les aider à : a) préparer une stratégie nationale de REDD ; b) établir un scénario national de référence des émissions résultant du déboisement et de la dégradation, à partir des données sur les émissions récentes et, éventuellement, d'une modélisation des émissions futures ; et c) établir un système de suivi des émissions et des réductions d'émissions.	Le Fonds UN-REDD soutient les pays en développement dans la préparation et la mise en œuvre de leur stratégie et d'un mécanisme REDD au niveau national. Les activités pertinentes concernent : a) le développement des capacités à implémenter les activités REDD permettant de maximiser aussi bien les réductions d'émissions que les bénéfices aux niveaux national et local ; b) le renforcement des capacités pour le développement de politiques REDD et les négociations c) le développement de concepts préliminaires et de scénarios d'un mécanisme REDD potentiel.
<i>Étapes du processus</i>	
1- La soumission et l'acceptation d'une Note de réflexion sur le Plan de préparation (R-PIN) permettant au pays REDD de participer au FCPF. 2- Une fois cette note validée, le pays reçoit une subvention pour rédiger et soumettre son Plan de Préparation (R-Plan) 3- Une fois le R-Plan validé, un budget d'exécution est proposé et une demande de financement est déposée auprès de la Banque mondiale.	La première phase de ce programme concerne des actions d'urgence dans 9 pays pilotes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, notamment des actions de préparation de leur participation à la 15 ^{ème} Conférence des parties en décembre 2009.
<i>Montant global du fonds</i>	
Le fonds s'élève à 100 millions de dollars destinés aux actions de préparation pendant la période 2008 à 2012.	Le fonds s'élève à 52 millions de dollars, et comporte des fonds destinés à appuyer des initiatives internationales. Il a été alloué pour les 18 premiers mois qui aboutiront à la 15 ^{ème} CdP.
<i>Situation des pays du bassin du Congo</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Cameroun : R-PIN accepté, fonds de rédaction du R-Plan approuvé - Gabon : R-PIN accepté, fonds de rédaction du R-Plan approuvé - Guinée équatoriale : R-PIN accepté - RCA : R-PIN accepté - RDC : R-PIN accepté, fonds de rédaction du R-Plan approuvé - République du Congo : R-PIN accepté, fonds de rédaction du R-Plan approuvé 	La République démocratique du Congo (RDC) est le seul pays du bassin du Congo impliqué à ce jour. Elle bénéficie d'environ 1,9 million de dollars dans ce cadre.
<i>Pour plus d'informations :</i>	
www.forestcarbonpartnership.org	www.un-redd.net

la forme de *politiques et de mesures de développement durable* (PMDD). Des pays pourraient par exemple mettre en œuvre des politiques pour juguler le commerce de produits en bois illégal, réformer les systèmes de propriété foncière, appuyer la certification forestière ou augmenter les capacités de lutte contre les incendies. Des mesures de performances pourraient servir à évaluer l'efficacité de ces mesures, les réductions des émissions pourraient être l'une d'entre elles. Toutefois, des données plus larges pourraient également être utilisées,

dans le but d'améliorer la gestion forestière nécessaire pour garantir que les réductions d'émissions réalisées dans le ce cadre d'un mécanisme REDD répondent aux trois critères (*mesurables, notifiables et vérifiables*). Il est peut probable que le financement en faveur de PMDD produise immédiatement des crédits carbone échangeables. Il pourrait néanmoins contribuer à créer les conditions nécessaires à la production de crédits échangeables à l'avenir.

7. Où en est-on avec les négociations à propos de la REDD ?

Le rôle potentiel des forêts tropicales dans l'atténuation du changement climatique au sein de la CCNUCC a évolué au cours des années. Le Protocole de Kyoto de 1997 et les Accords de Marrakech de 2001 n'incluaient pas le rôle joué par les forêts tropicales dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du fait, principalement, des incertitudes liées à la mesure et au suivi de l'étendue du déboisement et des émissions de GES associées. Lors de la 11^{ème} session de la Conférence des Parties (CdP-11) de la CCNUCC qui s'est tenue à Montréal au Canada, la Papouasie-Nouvelle Guinée et le Costa Rica, en coopération avec 8 autres parties, ont proposé un mécanisme visant à réduire les émissions dues au déboisement (RED) dans les pays en développement. Un groupe de contacts a été créé et un processus a été initié pour étudier les possibilités d'inclure ce mécanisme.

Lors de la 13^{ème} session de la Conférence des Parties organisée en 2007, à Bali, en Indonésie, un accord a été atteint afin d'incorporer un mécanisme visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation de la forêt (ajoutant ainsi un deuxième D à l'acronyme RED) dans les pays en développement. La REDD est devenue partie intégrante du Plan d'action de Bali pour ce qui est des négociations devant aboutir à la conclu-

sion d'un nouvel accord sur le changement climatique lors de la 15^{ème} Conférence des Parties qui doit avoir lieu à Copenhague au Danemark en décembre 2009 (voir le Plan d'action de Bali dans l'Annexe).

De nombreuses questions demandent clarification avant ou pendant la CdP-15 de Copenhague. Il convient notamment de définir la portée du mécanisme REDD, d'établir un plan de financement et de convenir des règles de fonctionnement de ce mécanisme. Ces questions portent sur les points suivants :

- clarification du concept REDD, notamment les définitions du déboisement et de la dégradation, ainsi que les critères de participation des pays ;
- stratégie et structure de financement ;
- règles et procédures pour la définition des niveaux d'émissions de référence ;
- consignes pour la mesure, la notification et la vérification (MNV) des réductions des émissions ;
- cadre de participation de tous les acteurs clés, y compris les communautés locales et les populations indigènes ;
- planification pour une distribution équitable des revenus liés à la REDD.

TABLEAU 4. Événements importants pour la REDD en vue de la Conférence des Parties de Copenhague (avril – décembre 2009)

Réunion	Dates	Lieu
8 ^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les forêts (UNFF-8)	20 avril – 1er mai 2009	New York, États-Unis
UNFCCC SB 30 – Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)	du 1er au 12 juin 2009	Bonn, Allemagne
Sommet du G8	du 8 au 10 juillet 2009	La Maddalena, Italie
Sommet sur le climat de l'Assemblée générale des Nations Unies	du 21 au 25 septembre 2009	New York, États-Unis
13 ^{ème} Congrès mondial sur les forêts	du 18 au 25 octobre 2009	Buenos Aires, Argentine
15 ^{ème} Conférence des Parties (CdP-15) de la CCNUCC	du 7 au 18 décembre 2009	Copenhague, Danemark

8. Quelle est la position des pays du bassin du Congo sur la REDD ?

Les États du bassin du Congo harmonisent leurs positions sur la REDD au sein de la Commission pour les forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Ils émettent leurs avis officiellement via des soumissions nationales à la CCNUCC (voir également la déclaration commune de la COMIFAC dans la Déclaration de Bangui fournie dans l'Annexe 9). Voici certaines positions importantes concernant leur vision du mécanisme REDD :

- *Vision du mécanisme REDD.* Les pays du bassin du Congo considèrent le mécanisme REDD comme étant essentiel dans leurs stratégies de planification et de développement nationales. La mise en œuvre de la REDD implique par conséquent bien plus que la protection des forêts. Elle s'accorde avec la reconnaissance de la valeur totale des ressources forestières dans le contexte de développement économique et social des pays participants.
- *Gestion durable des forêts.* Les pays d'Afrique centrale souhaiteraient recevoir des crédits pour les premières actions qu'ils ont entreprises pour améliorer la gestion des forêts et qui procureront également des avantages sur le climat, telles que l'élargissement de la zone des forêts certifiées et correctement gérées et la lutte contre la coupe illégale.
- *Prise en compte de la dégradation de la forêt dans la REDD.* L'inclusion de la dégradation dans le mécanisme REDD au même titre que le déboisement était une priorité clé pour les pays du bassin du Congo où les taux de déboisement sont faibles.
- *Lien à des approches politiques et des incitations positives.* Des pays du bassin ont préconisé l'adoption d'approches politiques et d'incitations positives pour la réussite de la REDD. Il peut s'agir d'un soutien pour créer des capacités techniques et institutionnelles, d'une aide économique préalable à un mécanisme REDD pour faciliter la création d'actions préparatoires et compenser les coûts d'opportunité induits par d'autres utilisations des terres.
- *Élaboration d'un scénario de référence.* Dans la mesure où les pays du bassin du Congo présentent de faibles taux de déboisement par rapport à d'autres zones de forêt tropicale, les scénarios d'émissions de référence reposant sur des tendances historiques donneraient lieu à des opportunités d'« émissions réduites » relativement moins importantes. Par contre, ces pays proposent que le scénario de référence (qu'il s'agisse d'une approche nationale ou d'une approche par projet) apporte un facteur d'ajustement qui prend en compte le contexte national et le développement à venir probable, et notamment l'évolution démographique, la sécurité de l'agriculture et des aliments, le développement des infrastructures, les énergies renouvelables et d'autres informations pertinentes. Les pays du bassin du Congo proposent également d'ajuster les lignes de base périodiquement (tous les 5 ans, par exemple).

9. Quels sont les défis majeurs pour la REDD dans le bassin du Congo ?

Les pays du bassin du Congo doivent relever de nombreux défis pour participer au programme REDD et en tirer profit. Nombre de ces défis sont exposés dans les Notes de réflexion sur le Plan de préparation (R-PIN) que soumettent les pays au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale (voir les annexes 3). Les défis les plus importants sont les suivants :

- *REDD, développement durable et souveraineté nationale.* Comment permettre aux pays du bassin du Congo de tirer profit du mécanisme REDD alors que leur capacité à se développer de façon durable devient une question sujette à controverse ? La lutte contre la pauvreté dans les pays en développement passe par un développement économique significatif. Certains voient dans la REDD un processus tentant de limiter la souveraineté nationale et le droit des pays à l'autodétermination et au développement libre.
- *La REDD pour les pays à faible taux de déboisement.* À première vue, la REDD semble ne pas offrir grand-chose aux pays dont les taux de déboisement sont faibles. Toutefois, la REDD pourrait fournir des incitations aux pays pour qu'ils conservent leur couverture forestière. Les options politiques suivantes sont destinées à inclure davantage les pays dont les taux de déboisement sont faibles :
 - prise en compte de la dégradation des forêts dans la REDD ;
 - inclusion de mesures et de politiques de développement durable (PMDD) dans le cadre d'actions REDD ;
 - une plus grande importance à la conservation, la gestion durable des forêts et à d'autres techniques de gestion afin d'augmenter les stocks de carbone des forêts et ;
 - une plus grande attention à la lutte contre la pauvreté, à la réforme de la propriété foncière et aux droits des communautés locales et des peuples autochtones.
- *Niveaux d'émissions de référence (NER).* Le développement d'un NER pour un pays a des implications pour la masse d'avantages économiques que pourrait procurer la REDD. Un NER peut être basé sur l'historique des taux de déboisement et des taux d'émissions associés. D'autres, qui sont à l'étude, tiennent compte d'un facteur d'ajustement pour le développement qui permettrait à une nation d'augmenter ses émissions et à continuer à générer des crédits carbone en réduisant ses émissions à partir d'un scénario prévisionnel de « statu quo ».
- *Capacité.* Les pays du bassin devront prouver qu'ils ont la capacité de suivre et de quantifier le déboisement et la dégradation de leurs forêts, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, la capacité à mettre en place des mesures destinées à réduire les pertes et la dégradation de leurs forêts, et la capacité de garantir que les parties prenantes concernées soutiendront ces mesures (et aideront donc à les mettre en place).
- *Mécanismes de financement.* La forme que pourrait prendre le financement du mécanisme REDD n'est pas encore claire. Il existe de nombreuses options et variantes qui font encore l'objet de discussions à l'échelon international. Les options avancées par la COMIFAC sont les suivantes :
 - Un *fond d'habilitation* destiné à créer les capacités et à mettre en place des mesures politiques visant à réduire le déboisement.
 - Un *fond de stabilisation* destiné aux pays à faibles taux de déboisement, qui devrait leur fournir des incitations et leur permettre de protéger et préserver leurs stocks de carbone existants.
 - Un *mécanisme de marché* selon lequel les montants versés seront indexés sur les performances réalisées en termes de déboisement ou de dégradation de la

forêt, mesurées en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre évités et liés à la forêt. Selon toutes probabilités, les pays ne pourront prendre part à un mécanisme de marché que lorsqu'ils auront prouvé une capacité de gestion et des systèmes de suivi, de notification et de vérification suffisants.

- *Gestion.* Les pays du bassin du Congo travaillent depuis des années, souvent avec le soutien de donateurs et de la communauté internationale, pour maîtriser les facteurs de déboisement et de dégradation. Une autre source de financement serait utile. Toutefois, un mécanisme REDD qui s'attacherait uniquement à rémunérer des réductions d'émissions

risque de ne pas appuyer des actions visant à améliorer la gestion nécessaire au ralentissement et à l'arrêt du déboisement. En fait, ce mécanisme pourrait augmenter le risque d'effets pervers qui, par exemple, priveraient les communautés pauvres d'accéder aux ressources forestières dont elles dépendent. En donnant la priorité à l'amélioration de la gestion, les communautés locales et tributaires des forêts bénéficieraient de nombreux co-avantages, au-delà des réductions d'émissions.

10. Quelles sont les actions entreprises dans le bassin du Congo pour formuler des politiques sur la REDD ?

Nombre d'actions nouvelles sont en cours dans le bassin du Congo pour influencer sur la formulation de politiques REDD. Ces actions offrent à divers types d'organisations la possibilité de participer au processus et à s'informer sur les initiatives liées à la REDD. Certains de ces projets réalisés au Cameroun et en République démocratique du Congo sont décrits à titre d'exemples (voir le tableau 5).

Les différentes actions REDD couvrent de nombreux types de participants du secteur forestier, tels que les communautés locales et autochtones, les représentants

élus et les parlementaires, les organisations de la société civile et le secteur privé. Ces actions s'attachent à l'équité sociale et la représentation, aux aspects techniques du suivi des forêts et de la communication des rapports. La qualité de la stratégie nationale de chaque pays dépendra de la qualité de la participation et de la représentation de chaque groupe d'intérêts. Pour obtenir plus d'informations et s'impliquer dans le processus REDD aux niveaux national, sous-régional et/ou international, vous pouvez contacter les personnes et les organisations indiquées dans le tableau 6.

TABLEAU 5. Projets en rapport avec la REDD au Cameroun et en République démocratique du Congo

Cameroun	RDC
<i>Données sommaires sur les forêts (source : PFBC, État des forêts 2006)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Surface forestière : 19,6 millions ha, soit 42 % du territoire national (R-PIN), 11 % de la superficie des forêts du bassin du Congo. • Déforestation nette : -0,19 % par an (un des taux les plus élevés du bassin du Congo avec la RDC) • Dégradation nette : -0,02 % par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface forestière : 108,3 millions ha, soit 48 % du territoire national et 60 % de la superficie des forêts du bassin du Congo. • Déforestation nette : -0,33% par an (un des taux les plus élevés du bassin du Congo avec le Cameroun). Pour la période 1990–2000, le taux d'émission annuelle est estimé à 0,22 Pg CO₂.¹ • Dégradation nette : -0,15% par an
<i>Coordination nationale de la REDD</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité national REDD, présidé par le Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP): Créé en décembre 2008, impliquant les autres ministères concernés et divers acteurs du secteur forestier. Rôle du comité : coordination des initiatives REDD, orientation stratégique et politique, appui à la COMIFAC notamment sur les soumissions SBSTA, suivi de projets pilotes, point de contact du Cameroun sur la REDD, appui à l'organisation d'ateliers et réunion sur la REDD, levée de fonds pour les activités REDD. Personne clé : Point Focal Changement Climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT) <ul style="list-style-type: none"> – Un projet de mise en place d'un groupe de supervision multisectoriel ayant pour charge de définir les axes principaux d'une stratégie nationale REDD, distribuer les tâches entre différents ministères et suivre l'impact des décisions prises. – Un comité de pilotage ayant pour tâche de coordonner les actions et la recherche de politiques sur la REDD, développer et faire circuler l'information, et faciliter la consultation avec les parties prenantes. Personne clé : Point Focal Changement Climatique

TABLEAU 5. Projets en rapport avec la REDD au Cameroun et en République démocratique du Congo (suite)*Organisations et actions sur la REDD au niveau national*

- GAFAG/GTZ : Projet pilote REDD : Analyse des besoins, mise en place des institutions, mesure de l'étendue du déboisement et de la dégradation, mesure de la biomasse, examen de scénarios, renforcement des capacités et transfert de technologies (durée: 2007-2010)
- Consortium ASB (IITA, IRAD/MINREST), Projet REDD-ALERT: facteurs de déforestation et de dégradation, coûts d'opportunité de réduction des émissions, mesure et suivi de la déforestation et de la dégradation, développement de politiques, gouvernance (Durée: 2009-2011).
- Projet UICN PACO (Vers un REDD en faveur des populations pauvres : création de synergies entre la gestion forestière, le partage des avantages équitables, les réductions d'émissions grâce à une gestion durable de la forêt dans cinq pays (Guatemala, Indonésie, Ghana, Libéria et Cameroun). Ce projet donnera à la priorité à la réforme de la forêt, à la réforme des droits de propriété foncière, à la gestion équitable et durable des forêts, aux obstacles entravant le partage des profits, à l'implication de plusieurs acteurs, etc. (Durée : 2009-2012)
- World Resources Institute (WRI)/Network for Environment and Sustainable Development in Africa (NESDA) – Initiative sur les forêts et le changement climatique : renforcement des capacités sur la REDD, dissémination de l'information, mobilisation des parlementaires et des leaders de communautés en vue de leur participation à la REDD (Durée: novembre 2008-mars 2010)
- World Resources Institute (WRI)/IUCN. Initiative sur la gestion forestière. Mise au point d'indicateurs servant à mesurer la gestion dans le cadre du programme REDD (Durée : novembre 2008-2010)
- Plusieurs nouvelles subventions ont été accordées en avril 2009 par le FFBC, notamment :
 - Fondation de la Tri-National de la Sangha – Stabilisation des émissions de carbone dans le complexe forestier de Sangha Tri-National grâce à un financement durable et de meilleures conditions de vie.
 - World Resources Institute, Université du Dakota du Sud, Winrock International, Imazon et OSFAC : Quantification des stocks et des émissions de carbone en République du Congo et au Cameroun. Ce projet comporte des méthodes tests pour la mesure et le suivi du déboisement et de la dégradation, et le calcul des émissions de GES associées.
- Cameroon Ecology : Reboisement de zones dégradées et promotion de la valeur ajoutée des produits forestiers non fabriqués à partir de bois dans le département de Sanaga Maritime. Ce projet réalisé dans le sud-ouest du Cameroun cherchera à promouvoir la gestion participative et le reboisement des forêts communautaires dans six villages de la région.
- Une mission d'exploration du processus REDD en RDC a eu lieu en janvier 2009. Cette mission impliquait de nombreux partenaires dont la FAO, le PNUD et le PNUE (UN-REDD) et avait pour but de coordonner les actions de différents partenaires de la RDC et de définir un programme de travail.
- CIRAD/CIFOR - Projet Makala : Recherche sur le bois énergie et l'approvisionnement des villes.
- WRI/CODELT - Initiative sur les forêts et le changement climatique : renforcement des capacités sur la REDD, dissémination de l'information, mobilisation des parlementaires et des leaders de communautés en vue de leur participation au REDD. (Durée : novembre 2008-mars 2010)
- Plusieurs nouvelles subventions ont été accordées en avril 2009 par le FFBC, notamment :
 - ADAPEL - Suppression de la culture sur brûlis avec biochar : Projet pilote dans 10 villages de la province Équateur visant à supprimer la culture sur brûlis en améliorant la fertilité des sols avec biochar, un produit à haute teneur en carbone dérivé de la biomasse.

Actions régionales sur la REDD impliquant les deux pays

COMIFAC - Six pays du bassin du Congo dont le Cameroun et la RDC sont impliqués dans un programme de travail régional coordonné par la COMIFAC et bénéficiant des appuis technique et financier de nombreux partenaires. Ce programme porte sur : l'état des lieux du déboisement et de la dégradation, les scénarios de référence, l'analyse et la définition des stratégies potentielles de lutte contre le déboisement et la dégradation, le cadre de mise en œuvre de la REDD, le dispositif de suivi des émissions de GES (calcul et suivi), l'environnement institutionnel et l'appui à la négociation.

Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (Banque mondiale). Des Notes de réflexion sur le Plan de préparation (R-PIN) ont été soumises à la Banque mondiale par tous les pays du bassin du Congo : Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo. Tous les pays ont été acceptés pour participer au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone.

WWF-CARPO – Projet de renforcement des capacités: renforcement des capacités et appui aux négociateurs, au comité national d'appui à la REDD, développement des capacités sur les paiements pour les services environnementaux, etc.

Tropenbos-International – Projet de recherche et de renforcement des capacités : mesure et analyse historique comparative de la biomasse et du carbone dans des parcelles permanentes de forêts et non exploités, mécanisme de financement durable, etc. (Durée : 2008-2011)

Le **Fonds pour les forêts du bassin du Congo** (FFBC) a récemment financé plusieurs initiatives régionales dans la région :

- Rainforest Foundation UK et Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) : Coopération avec des ONG locales pour promouvoir les droits de propriété foncière des communautés dans le bassin du Congo (Cameroun, République centrafricaine, Gabon, RDC et République du Congo).
- FERN - Construction des fondations pour la réussite : ce projet encourage la participation des communautés au cœur même de la REDD. Ce projet s'attachera au renforcement des capacités des ONG au Cameroun, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Gabon pour veiller à ce que les droits des communautés soient pris en compte dans les politiques nationales et internationales sur la REDD.

1. Laporte, N., F. Merry, A. Baccin, S. Goetz, J. Stabach & M. Bowman. 2007. Reducing CO2 Emissions from Deforestation and Degradation in the Democratic Republic of Congo: A First Look. The Woods Hole Research Center.

TABLEAU 6. Organisations et personnes ressources sur la REDD en Afrique centrale

Organisation/institution	Personne-ressource	Coordonnées (téléphone, e-mail)
<i>Point focaux changement climatique</i>		
Cameroun	Joseph Armathé Amougou	Tél. : +237 99903210/22011358 ; joearmathe@yahoo.fr
République démocratique du Congo	Vincent Kasulu Seya Makonga	Tél. : +243 814510594 ; kaseyamak@yahoo.fr
Gabon	Etienne Massard Makaga	E-mail: climatgabon@yahoo.fr
République centrafricaine	Aline Malibangar	Tél. : +236 75504124 ; malibangaraline@hotmail.fr
Guinée équatoriale	Ikaka Nzamio	Tél. : +240 244636 ; ikakanzamio@yahoo.fr
République du Congo	Pierre Oyo	E-mail: ninonoyo@yahoo.fr
<i>Autres organisations et contacts</i>		
COMIFAC - Cameroun	Martin Tadoum	Tél. : 22 21 35 11; tadoum@yahoo.fr; martintadoum@comifac.org
FORAF - RDC	Richard Eba'a Atyi	Tél. : +243 990681139 ; rebaa@foraf.eu
MEF - Congo	Adelaïde Itoua	E-mail: adelaideitoua@yahoo.fr
WRI/CODELT - RDC	Félicien Kabamba	Tél. : +243 8181200166 ; fellykabamba@yahoo.fr
WRI/NESDA-CA -Cameroun	Guy Patrice Dkamela	Tél. : +237 77475875; guypatrice_dkamela@yahoo.com
WWF - RDC	Raymond Lumbuenamo	E-mail : rlumbuenamo@wwfcarpo.org
WHRC - RDC	Nadine Laporte	E-mail : nlaporte@whrc.org
Tropenbos International - Cameroun	Marc Parren	Tél. : +237 97374959 ; marcparren@hotmail.com
Rainforest Alliance -Cameroun	Jervais Nkoulou	E-mail : cameroon@ra.org
CED - Cameroun	Samuel Nnah Ndobe	Tél. : +237 222238 57 / 77633321; samnnah@yahoo.com
CIFOR - Cameroun	Denis SONWA	Tél. : +237 22227449 / 22227451/ 77134881; E-mail: d.sonwa@cgiar.org
GTZ – Cameroun	Irina DVORAK	Tél. : +237 79 53 07 94 / 22 20 23 73; irina.dvorak@gtz.de
SCAC – Cameroun	Vincent BELIGNÉ	96 44 25 94; 22 23 92 35; vincent.beligne@gmail.com